



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

Service producteur : Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Opportunité : avis favorable émis le 23 novembre 2011 par la Commission Services publics et service aux publics

Réunion du Comité du label du 19 septembre 2012 (formation Ménages)

L'enquête de 2013 est la troisième édition de l'opération après celles de 2007 et de 2002. Elle permet d'apporter une vision globale sur la question des modes de garde des jeunes enfants et, à ce titre, intéresse particulièrement la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), le Haut conseil de la famille et les chercheurs travaillant sur les thèmes de la petite enfance et de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'enquête présente l'originalité de placer l'enfant au centre de l'interrogation, la situation de chaque enfant y étant décrite de manière individuelle.

Cette enquête d'initiative nationale a pour objectif principal, comme les précédentes éditions de dresser un panorama des différentes solutions de garde, formelles ou informelles, utilisées par les parents pour leurs enfants de moins de 6 ans et 1 mois, soit nés à partir du 1^{er} septembre 2007.

Les principaux thèmes abordés portent sur :

- les modes de garde et d'accueil pour chaque enfant de moins de 7 ans,
- les combinaisons de ces modes d'accueil et de garde sur une semaine type,
- la situation détaillée des parents par rapport à l'emploi et leurs horaires de travail,
- le coût des modes de garde et d'accueil,
- les opinions des parents sur les services d'accueil et de garde.

L'enquête concerne les ménages de la France métropolitaine ayant au moins un enfant né à partir du 1^{er} septembre 2007. Les ménages accueillant exclusivement des enfants placés sont hors champ.

La collecte aura lieu à partir d'octobre 2013 et durera environ 10 semaines. Elle sera réalisée en face à face sous Capi par l'institut Ipsos Observer, sélectionné sur appel d'offre. Le questionnaire sera passé au parent, beau-parent ou tuteur de de l'enfant né à partir du 1^{er} septembre 2007 vivant dans le même logement. Dans ce questionnaire ménage, il sera rempli autant de modules sur les modes de garde qu'il y a d'enfants né à partir du 1^{er} septembre 2007 dans le ménage. A ce stade, la durée de l'entretien est estimée à 60 minutes par ménage.

Les résultats de l'enquête seront publiés dans les supports de la Drees (*Études et résultats, Dossier solidarité santé, etc.*), de l'Insee, de la Dares et des autres membres du comité de pilotage (Cnaf, Ined). Les données seront mises à disposition des partenaires de l'enquête dans le cadre de conventions et des chercheurs via le réseau Quetelet.

.../...

Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Le Comité regrette vivement l'absence de couverture des Dom. Il encourage le service à mettre en place à titre expérimental une opération dans un Dom (par exemple La Réunion), notamment pour tester l'adaptabilité du questionnaire au regard du contexte économique et social des Dom. Il souhaiterait pour cela qu'une investigation soit menée sur la possibilité de réaliser une enquête par le biais d'un prestataire local ou d'utiliser éventuellement le réseau des enquêteurs de l'Insee.

Le Comité rappelle sa jurisprudence : il ne demande pas qu'il y ait un sous-échantillon représentatif de la population de chaque Dom, mais souhaite que les enquêtes puissent couvrir la totalité du territoire de la France, au sens de l'Union européenne (France métropolitaine, y compris la Corse, et Dom).

- Compte-tenu d'un certain défaut de couverture dans le champ, qui sera bien rappelé dans les publications, il faudra vérifier que les procédures de calage restent cohérentes, en particulier que les marges utilisées soient compatibles avec le champ réel de l'enquête : à cet effet, il conviendra soit de procéder à des estimations à partir des marges issues du RP, soit d'envisager d'autres marges (par exemple, celles issues de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS)).
- La procédure de traitement des non-réponses est décrite succinctement dans le dossier label. Le service est invité à communiquer, dès que possible, une note plus détaillée sur ce point.
- Concernant le questionnaire et les lettres-avis, un certain nombre de remarques ont été émises soit dans le rapport du prélabel, soit en séance, soit par écrit. Le service devra prendre en compte ces diverses observations.
- Le résultat des tests prévus en janvier-février 2013 est attendu sous forme de note adressée au Comité du Label.
- Les projets de post-enquêtes devront être présentés devant le Comité du label dès que la réflexion sera aboutie.
- L'accès aux fichiers individuels doit être garanti aux chercheurs, soit via le CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) après passage devant le Comité du Secret, soit via le réseau Quetelet (pour des fichiers anonymisés seulement).

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.

Ce label est valide pour l'année 2013

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron

